

SEANCE du 30 mai 2008

L'an deux mille huit et le trente mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire-Adjoint.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mesdames VIGUIER Thérèse, JUCHAULT Ghislaine, Nicole CADAUX-MARTY, VIOLTON Michèle, SOUTEIRAT Nadège, BAZILLOU Mariline, GROSSET Anne-Marie.

Messieurs LECLERCQ Daniel, MORANDIN Robert, DUPRAT Jean Pierre, STEFANI François, JANY Alain, BOST Claude, BLOCH Jean- Pierre, CHARRON Eyric, CARDENAS Eric, SCHWAB Claude, MAGNAN Christian, BOSCHER Claude, AUDUBERT Jean-Luc.

Procuration :

Monsieur CASSETTA avait donné procuration à Monsieur LECLERCQ.

Madame PRADERE avait donné procuration à Monsieur STEFANI.

Monsieur SOUREN avait donné procuration à Madame SOUTEIRAT.

Madame GILLES-LAGRANGE avait donné procuration à Monsieur DUPRAT.

Absents

Mesdames VIANO, THURIES. Monsieur SERIN.

Monsieur STEFANI François a été élu secrétaire de séance.

En préambule à l'adoption des procès verbaux des séances des 12 et 15 avril 2008, il est fait les observations suivantes.

Concernant les séances des 12 et 15 avril, Monsieur Boscher fait part de son mécontentement que ne soit pas noté dans les procès verbaux :

- Le 12 avril, les remerciements au conseil municipal qu'il a présentés au nom de Madame FONTES qui a du démissionner pour raisons de santé ;
- Le 15 avril, les observations sur l'augmentation au budget primitif 2008, des crédits alloués au régime indemnitaire des élus.

Concernant la séance du 12 avril, Monsieur Schwab vote « contre », Monsieur MAGNAN et Madame GROSSET s'abstiennent, après que Monsieur Schwab eut rappelé son opposition à l'achat de la maison Vignolles au prix fixé par les domaines, qu'il estime surévalué de 80 à 100 000 €.

Le procès verbal de la séance du 12 avril ayant été adopté à la majorité, le procès verbal de la séance du 15 avril ayant été adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire-Adjoint passe à l'ordre du jour.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de sport et d'une piste d'athlétisme, sur le terrain jouxtant le futur complexe sportif et le lycée, Mr Morandin, maire-adjoint délégué aux travaux présente à l'assemblée communale le programme général de l'opération qui sera remis aux candidats dans le cadre de l'avis d'appel public à la concurrence que la commune doit prochainement lancer pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Le dossier est constitué en deux parties, présentation générale de l'opération et présentation des besoins.

I - Présentation générale de l'Opération

- contexte du projet et fixant ses objectifs
- plan de situation
- plan de zonage
- site d'implantation
- identification cadastrale et contraintes d'urbanisme
- projet dans son environnement
- rappel des contraintes d'urbanisme

II - Les besoins

- double vocation scolaire et communale
- les accès
- gestion et surveillance du bâtiment

Concernant les délais de réalisation du projet, répondant à Monsieur Boscher, Monsieur Morandin précise que ces travaux, d'une durée d'environ 4 mois, seront réalisés début 2009, et ne retarderont pas le début des travaux pour le complexe sportif.

Monsieur Schwab indique qu'il peut avoir une étude gratuite pour l'éclairage et qu'il serait intéressant de connaître l'emplacement des poteaux, pour pouvoir dérouler les gaines en attente.

Où l'exposé de Monsieur Morandin, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le programme général de l'opération qui sera remis aux candidats dans le cadre de l'avis d'appel public à la concurrence que la commune doit prochainement lancer pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'un terrain de sport et d'une piste d'athlétisme.

DESIGNATION DES JURES D'ASSISES POUR 2009

Dans le cadre de la formation du Jury d'Assises pour 2009, les 9 personnes suivantes ont été désignées par tirage au sort sur les listes électorales.

	N° de Liste	N° de page	N° de ligne	N° électeur	NOM
1	3	61	6	606	PELETTE Danielle
2	1	74	5	735	ROIG Elise
3	3	66	4	654	RAFEL Carine
4	3	75	9	749	SOLER Annie
5	4	58	9	579	NIMIS Frédéric
6	1	32	7	317	DRU Sandrine
7	1	78	8	778	SILIO Fabrice
8	3	43	8	428	JARLIER Raymonde
9	3	43	7	427	JANIN Fabrice

CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE REGLEMENT COMMUNAL DE PUBLICITE

Par délibération en date du 24 février 1996, le conseil municipal sollicitait de Monsieur le Préfet la création d'un groupe de travail, afin d'élaborer un règlement communal de publicité sur la commune. Par arrêté préfectoral n°54 en date du 22 mai 1996, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne instituait le dit groupe de travail composé :

- de Mr le Maire, membre de droit et Président,
- de quatre conseillers municipaux,
 - Madame Pradère
 - Mlle Sarraute
 - Mme Bareille
 - Mr Morandin
- de représentants de l'Etat
- de membres avec voix consultatives

Le règlement de publicité n'ayant pas été finalisé, afin de prendre en compte les élections municipales de mars dernier, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle désignation d'élus, afin de pouvoir modifier la composition du groupe de travail.

Madame Grosset, Messieurs Boscher, Schwab, Audubert et Magnan s'abstenant, le conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, désigne, en qualité de membre du conseil municipal pour siéger dans le groupe de travail chargé d'élaborer le règlement communal de publicité :

- Madame Cadaux-Marty Nicole
- Monsieur Morandin Robert
- Monsieur Bloch Jean-Pierre
- Monsieur Stéfani François

DENOMINATION DU LYCEE DE PINS-JUSTARET

Par courrier en date du 17 Janvier 2008, Monsieur le Président du Conseil Régional demande au Conseil Municipal de PINS-JUSTARET, en sa qualité de commune de rattachement du lycée, conformément à l'article 15 de la loi n°86-972 relative à la dénomination des établissements publics d'enseignement, de faire une proposition de dénomination du lycée.

La commission communication fait les propositions suivantes :

- Pierre-Gilles de Gennes, professeur au collège de France, Prix Nobel de Physique
- Elie Wiesel, écrivain Prix Nobel de la Paix

Madame Grosset propose, quant à elle, le nom de Raymond Aubrac, qui pourrait venir à Pins-Justaret.

Monsieur Leclercq indique qu'il serait également envisageable que Monsieur Elie Wiesel puisse venir à Pins-Justaret.

Monsieur Duprat fait observer qu'il existe déjà de nombreux établissements au nom d'Elie Wiesel dont un à Portet-sur-Garonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 14 voix pour Elie Wiesel, 8 voix pour Pierre-Gilles de Gennes, 4 voix pour Raymond Aubrac, retient le nom de Elie Wiesel pour l'appellation du lycée de Pins-Justaret.

ACHAT DE LA MAISON VIGNOLLES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale de la mise en vente par Monsieur Vignolles de sa maison située place du château, contiguë aux ateliers municipaux, à la Mairie, et face à la médiathèque.

Des contacts ont été pris avec Monsieur Vignolles, à la suite desquels la commune a demandé une estimation aux services des domaines.

Le prix estimé par les domaines pour cette maison est de 365 000 €.

L'achat de ce bâtiment, d'une surface d'environ 200 m², permettrait de répondre à un double besoin de locaux, tant au niveau de la médiathèque que des services administratifs.

En effet, aux locaux actuels de la médiathèque aménagés en 1995, alors que la commune avait une population de 3200 habitants, sont venus s'ajouter un espace informatique mis à la disposition du public, un espace vidéothèque, un espace audio, l'ensemble s'avérant à l'étroit dans l'espace initial pour la population actuelle de plus de 4700 habitants.

La médiathèque est, par ailleurs, particulièrement fréquentée par les élèves des écoles maternelle et primaire, du collège et du lycée.

Le besoin d'espaces nouveaux est également très important pour les services administratifs, tant au niveau des salles de réunions, que des bureaux pour l'urbanisme, la police municipale, les services techniques.

Monsieur Schwab rappelle sa position concernant le prix de cet immeuble, qu'il considère comme surévalué de 100 000 € environ par rapport au prix du marché.

Monsieur Leclercq rappelle que le prix de 365 000 € est un prix qui a été fixé par le service des domaines, sur la base des transactions immobilières récemment réalisées sur la commune.

Où l'exposé de son président, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la l'unanimité de ses membres, donne son accord pour l'achat par la commune de la maison de Monsieur Vignolles, au prix de 365 000 € fixé par les domaines.

Le conseil municipal sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum pour réaliser cet achat indispensable au bon fonctionnement des services municipaux.

ACHAT DE MATERIELS POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale de la nécessité de s'équiper de divers matériels nécessaires au bon fonctionnement du service d'entretien des espaces verts.

Des contacts ont été pris avec la société de Motoculture Languedocienne dont les propositions sont les suivantes :

Société de Motoculture Languedocienne

1 Tondeuse autotractée SIMPLICITY Type Hydrocut Chaise	2 990.00 € HT
1 Tondeuse autotractée ISEKIPRO Type SW 621BE	1 450.00 € HT

Monsieur Schwab trouve que la tondeuse ISEKIPRO a une coupe trop petite ; il existe de nombreux matériels ayant une coupe plus large.

Monsieur Duprat précise que cet appareil répond à un besoin concernant des espaces verts réduits.

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, jugeant indispensable au bon fonctionnement des services l'achat des matériels sus mentionnés donne son accord aux propositions de la société **de Motoculture Languedocienne** pour un montant de **4 440 €** et sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum pour aider la commune dans l'achat de ces équipements indispensables au bon fonctionnement du service d'entretien des espaces verts.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur STEFANI fait part au conseil municipal du souhait de la commission des transports, fêtes et cérémonies, gestion des salles et des matériels, de voir actualisés les tarifs demandés par la commune pour la location des salles.

La commission propose de supprimer dans les tarifs les centimes d'euro, et d'augmenter comme il suit, le prix de la location des salles :

***Salle des fêtes** : tarif actuel : location 152[€]45, caution 304[€]90
Tarif souhaité : location 200€00, caution 300€00

***Salle n°5** : tarif actuel : location 60[€]98, caution 15[€]45
Tarif souhaité : location 80€00, caution 150€00

***Halle des sports** : tarif actuel : location 91[€]00, caution 152[€]45
Tarif souhaité : location 100€00, caution 200€00

Monsieur STEFANI précise que le produit des locations de salles sert à alimenter les caisses du C.C.A.S., et que par ailleurs nous pratiquons des tarifs très inférieurs par rapport aux communes voisines.

Par ailleurs, nous avons équipé la salle des fêtes :

- de 30 nouvelles tables
- de 200 chaises ;
- une cuisine d'une table inox.

Monsieur Boscher fait observer qu'il serait regrettable que les personnes qui font habituellement appel au CCAS ne puissent louer la salle en raison d'une augmentation de 30 %.

Madame Viguier indique que dans ce cas là, ces personnes peuvent venir au CCAS qui étudiera leur demande.

Monsieur STEFANI, après avoir rappelé que les salles municipales ne sont louées qu'aux habitants de la commune pour l'organisation de manifestations à caractère familial, indique qu'un contrôle plus strict sera mis en place afin d'éviter les prête-nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Messieurs Boscher et Audubert s'étant abstenus, donne son accord pour la tarification suivante dans le cadre de la location des salles municipales.

Salle des fêtes	
Location	200 €
Caution	400 €
Salle n° 5	
Location	80 €
Caution	150 €
Halle des sports	
Location	100 €
Caution	200 €

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Prix de l'eau :**

Madame Grosset fait remarquer que le prix de l'eau a fortement augmenté sur la facture que nous venons de recevoir, et demande où en sont les études sur les fuites d'eau.

Monsieur Leclercq rappelle que tout ce qui concerne l'eau est de la compétence du SIVOM-PAG, et en l'absence de Monsieur le Maire, qui assure la présidence du syndicat, nous ne pouvons actuellement apporter une réponse.

A vingt heures, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire-Adjoint lève la séance.

Signatures

CASSETTA Jean Baptiste <u>Procuration à M. Leclercq</u>		PRADERE Nicole <u>Procuration à M. Stéfani</u>	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle <u>Absente</u>	
DUPRAT Jean Pierre		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François		JANY Alain.	
CADAUX-MARTY Nicole		THURIES Chantal <u>Absente</u>	
SOUREN Paul <u>Procuration à Mme Souteirat</u>		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal <u>Procuration à M. Duprat</u>		VIOLTON Michèle	
BLOCH Jean Pierre		SOUTEIRAT Nadège	
BAZILLOU Mariline		CHARRON EYRIC	
CARDENAS ERIC		SERIN Olivier <u>Absent</u>	
SCHWAB Claude		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne Marie		BOSCHER Claude	
AUDUBERT Jean-Luc			